

Carte extraite de l'étude de M. Vacher

- Créer un axe visuel vers le clocher-repère de Mauzé depuis le futur belvédère
- prévoir un axe visuel et de promenade entre le bas Mauzé et le Ruault,
- maintenir une ouverture visuelle vers le Parc Chaillon.

- En partenariat avec la commune et les propriétaires,
- proposition de replantation de haies de transition :
 - entre le bocage et la plaine,
 - entre la carrière et le village.

- Mouvement de terre arboré pour :
- atténuer l'impact sonore visuel vis à vis des habitants du Bourg de Mauzé,
 - créer un filtre visuel,
 - participer à la rétention des eaux de ruissellement et à la recolonisation floristique et faunistique.

Extrait carte IGN
TOP25 THOUARS
agrandie au 1/12500^{ème}



Le site d'étude - Projet d'extension 2020/2030

- Continuité de boisement en rebord de plateau.
- maintien de prairie pâturée sur les coteaux et fond de vallée du Pressoir.

- Renforcer la protection du ruisseau du Pressoir, remblayer dès que possible le fond de carrière,
- pour :
 - éloigner l'exploitation du hameau de la Gouraudière et de la vallée du Pressoir,
 - créer des berges en pentes douces vers le futur plan d'eau.
 - installer un boisement en continuité du Bois du Chasserat
 - favoriser la requalification des berges du Pressoir pour les promeneurs vers un belvédère et pour étendre la ZNIEFF
 - diminuer l'impact des stériles en surface.

SOCIETE ROY
Carrière de la Gouraudière / Mauzé Thouarsais
Recommandations paysagères
Jean-Louis Vacher Urbanisme Paysage
Juin 2002

- Marquer l'entrée de la carrière de la Gouraudière par un alignement d'arbres, une enseigne, un éclairage spécifique,
- cadrer des points de vue sur les activités et bâtiments valorisant la carrière.

Carte de l'étude de M.Vacher.

Le document graphique ci-dessus, proposant de replanter 3 haies de transition sur les parcelles cultivées du site étudié. Elles avaient pour vocation de réduire l'impact visuel des merlons de la carrière. A ce jour, elles n'ont pas été plantées.

Les recommandations paysagères de l'étude d'impact envisagent plusieurs phases d'aménagement en fin d'exploitation. Deux phases concernent le site étudié dont :

Extrait des recommandations paysagères, dossier complémentaire, Juin 2002

«- La phase à T+5

- 1) Mise en oeuvre du merlon de protection phonique pour les habitants de Mauzé, des Prés Chatelains et du Calvaire ; ce mouvement de terre d'une hauteur de 3 à 5m, comportera une haie bocagère et un chemin d'entretien et futur Chemin des Rondes en partie supérieure, deux versants enherbés et une noue de collecte d'eaux de ruissellement en partie Ouest.
- 2) A partir de deux acquisitions en pied de terriil, exécution d'une première phase de modelé du versant Ouest avec plantation des 3 premières lignes arbustives face au village de Mauzé.
(...)

- La phase à T+20

- 1) Prolongation du merlon de protection phonique des habitants du centre de Mauzé et du Bas-Mauzé par rapport à l'ouverture vers l'Ouest des fronts de taille en phase T+25. La conception de cette protection paysagée est identique à celle prévue en phase T+5 ans afin que le dessus du merlon puisse assurer la continuité du 'Chemin des Rondes' en phase finale.
- 2) Enherbement des rives Nord et Est en fin d'exploitation.
(...)

Ainsi, la phase à T+20 prévoit bien une extension du merlon de la carrière sur le site étudié.